

## ADMINISTRATION

### AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS  
Établissement français du sang

**Décision n° N 2015-02 du 12 janvier 2015 portant nomination  
d'un directeur général délégué au sein de l'Établissement français du sang**

NOR : AFSK1530205S

Le président de l'Établissement français du sang,  
Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8;  
Vu le décret du 15 octobre 2012 portant nomination du président de l'Établissement français du sang,

Décide:

Article 1<sup>er</sup>

M. Pierre TIBERGHEN est nommé directeur général délégué en charge de la médecine, de la recherche et de l'innovation de l'Établissement français du sang à compter du 15 janvier 2015.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 12 janvier 2015.

*Le président de l'Établissement français du sang,*  
F. TOUJAS